

Bulletin de Suivi d'Étiage Région Grand Est

N° Sp1

Bassins hydrographiques de la Seine, de la Meuse, de la Moselle, du Rhin et de la Saône amont

Faits nouveaux et marquants

Ce BSE est une édition spéciale qui ne concerne que les nappes.

Alors que l'on atteint la fin de la période de recharge, la majorité des nappes de la région présente des niveaux proches à supérieurs aux normales d'un début avril.

Il ne reste que trois zones qui sont encore impactées par le déficit de recharge automnale et qui présentent toujours des niveaux bas à très bas :

- Les nappes du Sundgau et de la nappe d'Alsace au sud de Colmar, où pour cette dernière les niveaux les plus bas mesurés correspondant aux relevés les plus bas enregistrés pour un mois de mars.
- Les secteurs des nappes en tête de bassin dans le massif vosgien, comme les calcaires du Muschelkalk et les grès du Trias inférieur.
- Les nappes de la Craie champenoise, en particulier la partie centre et sud.

Mais, les nappes en tête de bassin dans le massif vosgien et de la Craie champenoise sont toujours avec une tendance à la hausse, signe que la recharge se poursuit en ce début avril.

Sommaire :

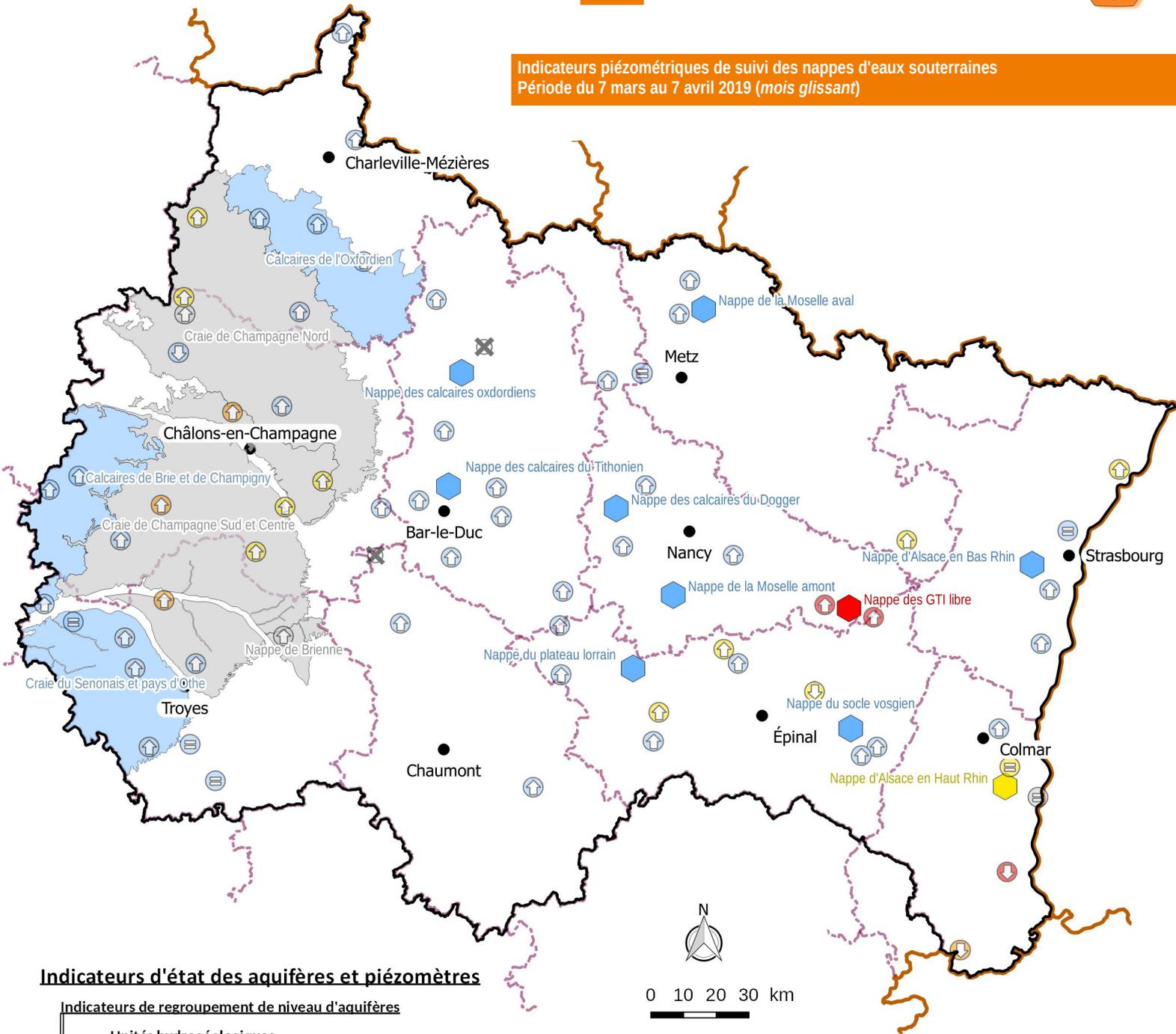
Nappes.....2



Eaux souterraines



Indicateurs piézométriques de suivi des nappes d'eaux souterraines
Période du 7 mars au 7 avril 2019 (mois glissant)



Indicateurs d'état des aquifères et piézomètres

Indicateurs de regroupement de niveau d'aquifères

Unités hydrogéologiques		Piezomètres	Description
			-Des difficultés majeures sont à prévoir, l'étiage étant extrêmement sévère.
			-Les difficultés se généralisent, l'étiage étant sévère.
			-Les difficultés apparaissent sur certains secteurs, l'étiage étant marqué.
			-Les difficultés sont extrêmement rares et localisés, mais la situation s'approche d'un étiage plus problématique pour les usages.
			-Aucune difficulté à envisager, l'étiage est proche des normales, voire supérieur aux normales.
			-Absence d'informations

Évolution récente du niveau des aquifères aux piézomètres

	En hausse
	Stable
	En baisse
	Limite de la région
	Limites de département
	Frontières

Données ©IGN BDCarthage®, Portail sandre.eaufrance.fr (2018), DREAL Grand Est - Créé le 09/04/2019 par DREAL Grand Est



Unité	Nappe	Site de mesure	Note qualité	du 10/02/19	du 17/02/19	du 24/02/19	du 31/02/19	du 07/03/19
				au 10/03/19	au 17/03/19	au 24/03/19	au 31/03/19	au 07/04/19
				Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14

Stations de suivi des unités hydrogéologiques

Calcaires de Brie et de Champagne	Calcaires de Brie	MECRINGES (51)	3	-0,194	-0,209	-0,168	-0,156	-0,161
	Calcaires de Champagne	JANVILLIERS (51)	5	0,015	-0,032	-0,003	0,066	0,077
	Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Calcaires de Brie et de Champagne"				1,0	1,0	1,0	1,0
Craie de Champagne Nord	Craie	HANNOGNE-SAINT-REMY (08)	3	-1,126	-1,127	-1,134	-1,057	-0,925
	Craie	FRESNE-LES-REIMS (51)	5	-0,844	-0,809	-0,753	-0,691	-0,642
	Craie	SEMIDE (08)	5	-0,416	-0,396	-0,377	-0,347	-0,430
	Craie	BUSSY-LE-CHATEAU (51)	5	-0,925	-0,686	-0,539	-0,362	-0,218
	Craie	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE (51)	5	-1,130	-1,054	-1,006	-1,048	-1,067
Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Craie de Champagne Nord"				2,6	2,1	1,9	1,9	1,9
Craie de Champagne Sud et Centre	Craie	LES GRANDES-LOGES (51)	5	-1,492	-1,485	-1,403	-1,354	-1,309
	Craie	LINTHELLES (51)	4	-0,352	-0,370	-0,391	-0,392	-0,320
	Craie	SOMPUIS (51)	3	-1,099	-1,124	-1,101	-1,044	-0,993
	Craie	VANVAULT-LE-CHATEL (51)	4	-1,625	-1,559	-1,467	-1,300	-1,221
	Craie	VAILLY (10)	5	-0,248	-0,331	-0,386	-0,480	-0,574
Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Craie de Champagne Sud et Centre"				2,6	2,6	2,6	2,6	2,4
Craie du Senonais et Pays d'Othe	Craie	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN (10)	4	-0,660	-0,677	-0,649	-0,669	-0,658
	Craie	VILLELOUP (10)	5	-0,844	-0,881	-0,852	-0,859	-0,799
	Craie	LA SAULSOTTE (10)	5	-0,304	-0,330	-0,319	-0,303	-0,301
	Craie	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY (10)	5	-0,405	-0,336	-0,272	-0,231	-0,209
Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Craie du Senonais et Pays d'Othe"				1,7	1,7	1,7	1,7	1,5
Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes	Calcaires du Kimméridgien-Oxfordien	BOUVELLEMONT (08)	5	-0,265	-0,194	0,320	0,763	0,782
	Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Calcaires de l'Oxf. des Ardennes"				1,0	1,0	1,0	1,0
Nappe de Brienne	Alluvions de l'Aube	LASSICOURT (10)	4	-0,841	-0,830	-0,743	-0,702	-0,658
	Qualification de l'étiage de l'unité hydrogéologique "Nappe de Brienne"				2,0	2,0	2,0	2,0

Stations de suivi des nappes d'eau souterraine (hors unités)

Alluvions de la Meuse	HAM-SUR-MEUSE (08)		0,273	0,393	0,785	0,947	0,817
Alluvions de la Moselle	BERTRANGE (57)		0,175	0,308	0,573	0,780	1,006
Alluvions de la Moselle	CATTENOM (57)		-0,372	-0,233	0,100	0,364	0,524
Alluvions de la Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL (54)		-1,388	-1,449	-1,067	-0,239	0,310
Alluvions de la Moselle	ESSEGNEY (88)		-1,876	-1,773	-1,614	-1,326	-1,259
Alluvions de l'Aube	RHEGES (10)		-1,455	-1,531	-1,487	-1,374	-1,328
Alluvions du Perthois	HALLIGNICOURT (52)		-0,927				
Alluvions du Perthois	SERMAIZE-LES-BAINS (51)		-0,454	-0,181	0,098	0,256	0,281
Calcaires de l'Oxfordien	BRIELLES-SUR-BAR (08)		-0,104	0,010	0,212	0,443	0,545
Calcaires de l'Oxfordien	EPIEZ-SUR-MEUSE (55)		-0,051	-0,233	0,066	0,288	0,633
Calcaires de l'Oxfordien	LES CLERY (55)		-0,476	-0,349	-0,123	0,208	0,409
Calcaires de l'Oxfordien	LES ROISES (55)		-0,388	-0,414	-0,055	0,221	0,502
Calcaires de l'Oxfordien	VACHERAUVILLE (55)		-0,556	-0,620	-0,517	-0,335	
Calcaires de l'Oxfordien sous couverture	COUSANCES-LES-TRICONVILLE (55)		0,104	0,357	0,507	0,762	0,862
Calcaires du Dogger	FREVILLE (88)		-0,834	-0,366	-0,013	0,311	0,600
Calcaires du Dogger	VERNEVILLE (57)		-0,086	-0,203	-0,167	0,017	0,196
Calcaires du Dogger	VILLERS-EN-HAYE (54)		-0,224	-0,212	0,087	0,501	0,722
Calcaires du Dogger	VILLE-SUR-YRON (54)		-0,082	-0,093	0,237	0,369	0,510
Calcaires du Muschelkalk	HAREVILLE (88)		-1,770	-1,716	-1,522	-1,336	-1,212
Calcaires du Tithonien	NEUVILLE-SUR-ORNAIN (55)		-0,179	-0,026	0,388	0,457	0,651
Calcaires du Tithonien	NUBECOURT (55)		-0,427	-0,244	0,249	0,342	0,399
Calcaires du Tithonien	PRASLIN (10)		-0,904	-1,023	-0,855	-0,622	-0,456
Calcaires du Tithonien	STAINVILLE (55)		-0,443	-0,100	0,787	0,769	0,897
Calcaires du Tithonien	VAUX-SUR-BLAISE (52)		-0,470	-0,469	-0,229	0,001	-0,009
Colluvions sur socle Ardennais	GESPUNSART (08)		-0,047	0,653	1,011	1,297	1,303
Craie	CHAMOY (10)		-0,915	-0,979	-0,923	-0,783	-0,735
Craie	REIMS (51)		-0,092	-0,145	-0,195		-0,255
Craie	SONGY (51)		-1,254	-1,446	-1,383	-1,138	-0,946
Craie	VAL-DES-MARAIS (51)		-1,566	-1,527	-1,511	-1,490	-1,486
Grès du Keuper	DOMBASLE-SUR-MEURTHE (54)		0,090	0,177	0,353	0,502	0,494
Grès du Rhétien sous couverture	VAL-DE-MEUSE (52)		-0,555	-0,509	-0,505	-0,497	-0,449
Grès du Trias inférieur affleurant	CELLES-SUR-PLAINE (88)		-1,315	-1,341	-1,663	-1,755	-1,827
Grès du Trias inférieur affleurant	RELANGES (88)		-0,993	-0,312	-0,108	-0,069	-0,195
Grès du Trias inférieur sous couverture	GELACOURT (54)		-2,059	-2,058	-2,055	-1,993	-2,048
Nappe d'Alsace	HABSHEIM (68)		-1,796	-1,828	-1,856	-1,897	-1,931
Nappe d'Alsace	HETTENSCHLAG (68)		-0,985	-0,989	-0,978	-0,960	-0,963
Nappe d'Alsace	HOLTZWHR (68)		-1,032	-0,945	-0,799	-0,694	-0,609
Nappe d'Alsace	FESSENHEIM (68)		-0,563	-0,606	-0,590	-0,622	-0,665
Nappe d'Alsace	LIPSHEIM (67)		-1,065	-0,975	-0,791	-0,686	-0,429
Nappe d'Alsace	REICHSTETT (67)		-0,514	-0,474	-0,455	-0,429	-0,358
Nappe d'Alsace	ROSSFELD (67)		-0,567	-0,422	0,058	0,433	0,715
Nappe d'Alsace	SESSENHEIM (67)		-1,558	-1,511	-1,395	-1,213	-1,097
Sables de l'Apto-Albien	NOVION-PORCIEN (08)		-0,739	-0,690	-0,319	0,020	-0,072
Sables de l'Apto-Albien	VENDUE-MIGNOT(LA) (10)		-0,698	-0,498	-0,327	-0,073	-0,157
Socle vosgien	GERARDMER (88)		0,530	0,532	0,556	0,597	0,624
Fluvioglacière sur Muschelkalk gréseux	GRANDVILLERS (88)		-1,126	-1,342	-1,217		
Fluvioglacière sur socle vosgien	XONRUP-TLONGEMER (88)		-0,067	0,224	0,552		

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent :

- à l'IPS (Indicateur Piézométrique Standardisé) calculé sur les 30 derniers jours pour les piézomètres ;
- à une note de 1 à 5 égale à la moyenne des notes des piézomètres pondérée par leur note de qualité pour les unités hydrogéologiques.

Les seuils pour les stations de suivis sont :

Seuil	« Gris »	« Jaune »	« Orange »	« Rouge »
IPS	-0,6312	-0,8416	-1,2815	-1,6448

*Une correction a été appliquée sur les calculs statistiques du piézomètre de Reichstett (67) afin de compenser l'impact de l'arrêt d'un prélèvement à proximité.

METHODOLOGIE

Qualification à la station : Détermination de la couleur aux stations par comparaison aux seuils de la valeur du VCN3 calculé sur 1 semaine pour les cours d'eau et à la valeur de l'IPS pour les nappes. Pour les stations hydrométriques, les seuils sont définis pour chaque station et indiqués dans les tableaux de suivi. Pour les piézomètres, l'IPS étant un indicateur standardisé, les seuils sont identiques et présentés en pied de page du tableau de suivi.

Qualification à l'unité : Détermination d'une note de 1 à 5 correspondant à la moyenne pondérée des notes des stations associées à l'unité. Pour les unités hydrologiques, la pondération correspond à la surface du bassin versant résiduel jaugé par la station. Pour les unités hydrogéologiques, la pondération correspond à la note de qualité du piézomètre. La note attribuée aux stations est fonction de sa qualification : en situation « Bleu » la note '1' est attribuée, en situation « Gris » la note '2', en situation « Jaune » la note '3', en situation « Orange » la note '4' et en situation « Rouge » la note '5'. La qualification de l'étiage pour l'unité hydrologique ou hydrogéologique est ensuite évaluée selon le barème présenté ci-dessous.

Qualification	« Bleu »	« Gris »	« Jaune »	« Orange »	« Rouge »
Note N	$1 \leq N < 1,5$	$1,5 \leq N < 2,5$	$2,5 \leq N < 3,5$	$3,5 \leq N < 4,5$	$4,5 \leq N \leq 5$

Information sur les nappes : Pour certains piézomètres ayant une forte représentativité mais n'appartenant pas à une unité hydrologique, une moyenne non pondérée des valeurs des IPS est réalisée par grandes nappes, afin de fournir une information agrégée de la situation de ces nappes. La qualification de cette moyenne est indiquée sur la carte des eaux souterraines sous la forme d'un hexagone.

GLOSSAIRE

Débit de base (VCN3) : Le VCN3 correspond au débit moyen minimal calculé sur 3 jours consécutifs sur une période donnée. La date du VCN3 correspond au premier des trois jours considérés.

Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) : Indicateur représentant l'évolution mensuelle du niveau piézométrique, au droit d'un point d'eau, comparativement aux mêmes mois des années antérieures. Autrement dit, il permet de positionner le niveau piézométrique moyen mensuel par rapport à ceux de l'ensemble de la chronique.

LIENS INTERNET

-Les bulletins de situation sont publiés sur le site internet de la DREAL Grand Est :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/secheresse-r244.html>

-Les arrêtés de restriction d'usage de l'eau peuvent être consultés sur le site internet PROPLUVIA :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

-Les actions mises en place pour mieux gérer l'eau en période de sécheresse sur le site internet du Ministère :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/actions-mises-en-place-mieux-gerer-leau-en-période-secheresse>

NOUS CONTACTER

Par courriel :

etiage.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Par téléphone :

03 87 62 81 00

Par courrier :

DREAL Grand Est, 2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 Metz Cedex 03
Tél. : 03 87 62 81 00
Fax : 03 87 62 81 99



Rédaction / Validation / Mise en page :
Service de Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
Service Eau, Biodiversité et Paysages

Avec le concours de :

BRGM, APRONA, EDF, VEOLIA, EPTB Seine Grands Lacs,
Conseil départemental du Haut-Rhin, Ville de Mulhouse.